

VINAY

Le terroir à l'honneur au Grand Séchoir

Le Musée de la noix servait de cadre dimanche à un grand marché.

Dans le cadre de la Semaine du goût, le Grand Séchoir, la Chambre d'agriculture de l'Isère et le Comité de territoire Sud-Grésivaudan organisaient dimanche un marché de terroir avec des producteurs locaux dans lesquels on retrouvait la balsamerie La Clandestine, la ferme des Villardes, la ferme de la Maye, la miellerie du Burdi, le Doumaine Breytou, les Douceurs des Alpes, en présence des prestigieuses AOP Iséroises de la Noix de Grenoble, du saint-marcellin et même la lentille du Puy.

Malgré la crise sanitaire, les amateurs de bonnes choses pouvaient manger sur place avec une petite restauration rapide proposée par « Le Marchand de Ravioles », spécialiste du petit carré dentelé rempli de saveurs et 100 % local.

Sans oublier l'animation plébiscitée par les enfants de la micro-ferme vinoise qui présentait ses animaux, avides de caresses.

Une expo sur l'histoire de la noix

Quant aux amateurs d'histoire, ils avaient tout loisir de visiter l'exposition qui dévoile les dessous d'une grande aventure, celle de la noix, le premier fruit couronné d'une appellation d'origine dès 1938.

Après l'ouverture de ce marché du terroir par Patrice Ferrouillat qui pouvait féliciter l'équipe du Musée de la noix pour sa parfaite organisation, Philippe Rosaire, maire de Vinay et vice-président du territoire Sud-Grésivau-



Les gâteaux de Laurent Champion.



La micro-ferme vinoise a fait la joie des petits.



Le saint-marcellin était présent.



C'est la saison des courges dixit Monique descendue de ses cotéaux de Varacieux.



La volonté de développer la vente des produits du terroir pour le maire Philippe Rosaire.

VINAY

Table ronde sur l'alimentation : pour le bien manger local



L'assemblée est soucieuse de bien faire manger les enfants dans les cantines.



Olivier Gamet, Frank Roussel, Marlène Eymond, Bernard Perazio, Joël O'Baton et Patrice Ferrouillat (de gauche à droite) ont fait part de leurs expériences.

Dans le cadre de la Semaine du goût, le Musée de la noix proposait ce vendredi une table ronde sur l'alimentation offerte aux enfants dans les cantines du Sud-Grésivaudan.

Après le mot d'accueil de Patrice Ferrouillat qui avait organisé cette soirée avec l'équipe du Grand Séchoir, le maire de Saint-Just-de-Claix Joël O'Baton rapportait l'expérience

qu'il a suivie depuis 30 ans à la cantine de son village avec une prédisposition pour le manger local et bio, une piste qu'étudie et détalera Marlène Eymond, chargée de mission agricul-

ture et alimentation sur le territoire.

Karine Garcin qui gère le gîte de la Trace aux Écoules qui intervenait en visioconférence, permettait d'appréhender l'expérience des enfants en classe verte avec la découverte et la cuisine d'aliments. La cuisine dans les cantines était passée en revue avec David Cécillon qui prépare tous les jours 3 300 repas avec ses 30 employés avec une obsession, que « mes repas plaisent aux enfants, tout en privilégiant la qualité et les fournisseurs locaux à Tullins, Pont-d'Isère, Saint-Romans, Oyeu ou Châta ». Châta, il en était aussi question avec Bernard Perazio, vice-président du département qui gère les collèges : « La cuisine mutualisée de Châta confectionne tous les jours 1 600 repas pour les collé-

giens de la commune, de Saint-Marcellin, Pont-en-Royans et Vinay. Nous voulons au département faire avancer le « Bien manger local » et avec 40 % de produits bio et locaux dans l'approvisionnement, nous sommes sur la bonne voie et nous allons continuer de privilégier les circuits courts avec les agriculteurs, une belle profession représentée ce soir-là par Olivier Gamet, sans oublier Franck Roussel, président de la plateforme Manger bio Isère qui donnera les facteurs de réussite et les faiblesses de l'expérience départementale ». Une soirée très instructive pour les participants qui ont pu confronter leurs expériences, convaincus qu'il faut encore améliorer les repas dans les cantines pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

VINAY

Votre semaine

• **À partir de ce lundi 19 octobre.** Stages de Tennis club (au 656 avenue du Stade). Pour l'adulte : de 9 h à 10 h 30 ; pour les 8 - 12 ans : de 12 h 30 ; pour les 13 - 18 ans : de 14 h à 17 h adultes : de 18 h à 20 h. Tennis club vinois : 06 14 15 44 45. com

• **Vendredi 23 octobre.** Assemblée générale Ciel Pêche à 19 h, pièce n° 2 de la salle des l'ordre du jour, le bilan moral et financier et bureau. Arc-en-Ciel Pêche : 06 37 91 89 72.

• **Samedi 24 octobre.** Permanence des mycologistes à la mairie, AMV : 06 32 68 51 17.

• **Et n'oubliez pas.** Exposition de photographes froy Zini, passionné de champignons. À voir du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi à 17 h et le samedi de 9 h à 11 h dans le patio ville.

VINAY

Le Football club participe à la formation des jeunes



Meldin Miled et Mickaël Goudet (en haut au centre) accueillis par Marc Debon (à gauche) et Jacky Scavoite.

C'est une belle initiative qui s'est mise en place au sein du Football club du canton de Vinay avec la concurrence de clubs voisins d'une durée de 10 missions, étudier le « Manger-bouger » chez les sportifs. Pour le président Durand, « C'est une étude qui portera sur l'apport nutritionnel des collations d'après-match, l'alimentation en général des adolescents. Et leurs, ils suivront des équipes de jeunes du club apportant des conseils. Pour cette mission rémunérée mensuellement à hauteur de 600 €, le club de l'ordre de 120 €, le club a complété par la Mission locale. Nous visons l'objectif de 6 à 18 ans et nous constatons que le message Meldin et Mickaël passe très bien ». Jacky Scavoite, président du club de la Mission locale est un lieu ouvert aux jeunes de Saint-Marcellin Vercors Isère n'a pas de Mission locale est un lieu ouvert aux jeunes de 25 ans sortis du système scolaire souhaitent dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des relations permanentes avec les collectivités locales et territoriales, les services associatifs, le secteur associatif. Ses actions sont mises en partenariat avec les structures impliquées dans l'accueil, l'accompagnement des jeunes. ».

La Maison de l'emploi propose sur inscription le mardi 20 octobre à 18 heures, à l'intercommunalité, 7 rue du colombier à Saint-Just-de-Claix.

SAINTE-SAUVEUR

Assemblée générale de « Je détente et loisirs » mardi

L'assemblée générale de l'association salver d'été et loisirs » aura lieu le mardi 20 octobre à 14 h 30, dans la salle multi-activités de la commune. L'ordre du jour sera le suivant : rapport sur l'activité de l'association, l'élection de 3 membres du conseil d'administration, l'élection de 2 nouveaux membres en remplacement de membres démissionnaires.

L'ALBENC

à 12 h : 50 € ; à 16 h : 50 € ; à 20 h : 50 € ; à 24 h : 50 € ; à 28 h : 50 € ; à 32 h : 50 € ; à 36 h : 50 € ; à 40 h : 50 € ; à 44 h : 50 € ; à 48 h : 50 € ; à 52 h : 50 € ; à 56 h : 50 € ; à 60 h : 50 € ; à 64 h : 50 € ; à 68 h : 50 € ; à 72 h : 50 € ; à 76 h : 50 € ; à 80 h : 50 € ; à 84 h : 50 € ; à 88 h : 50 € ; à 92 h : 50 € ; à 96 h : 50 € ; à 100 h : 50 € ; à 104 h : 50 € ; à 108 h : 50 € ; à 112 h : 50 € ; à 116 h : 50 € ; à 120 h : 50 € ; à 124 h : 50 € ; à 128 h : 50 € ; à 132 h : 50 € ; à 136 h : 50 € ; à 140 h : 50 € ; à 144 h : 50 € ; à 148 h : 50 € ; à 152 h : 50 € ; à 156 h : 50 € ; à 160 h : 50 € ; à 164 h : 50 € ; à 168 h : 50 € ; à 172 h : 50 € ; à 176 h : 50 € ; à 180 h : 50 € ; à 184 h : 50 € ; à 188 h : 50 € ; à 192 h : 50 € ; à 196 h : 50 € ; à 200 h : 50 € ; à 204 h : 50 € ; à 208 h : 50 € ; à 212 h : 50 € ; à 216 h : 50 € ; à 220 h : 50 € ; à 224 h : 50 € ; à 228 h : 50 € ; à 232 h : 50 € ; à 236 h : 50 € ; à 240 h : 50 € ; à 244 h : 50 € ; à 248 h : 50 € ; à 252 h : 50 € ; à 256 h : 50 € ; à 260 h : 50 € ; à 264 h : 50 € ; à 268 h : 50 € ; à 272 h : 50 € ; à 276 h : 50 € ; à 280 h : 50 € ; à 284 h : 50 € ; à 288 h : 50 € ; à 292 h : 50 € ; à 296 h : 50 € ; à 300 h : 50 € ; à 304 h : 50 € ; à 308 h : 50 € ; à 312 h : 50 € ; à 316 h : 50 € ; à 320 h : 50 € ; à 324 h : 50 € ; à 328 h : 50 € ; à 332 h : 50 € ; à 336 h : 50 € ; à 340 h : 50 € ; à 344 h : 50 € ; à 348 h : 50 € ; à 352 h : 50 € ; à 356 h : 50 € ; à 360 h : 50 € ; à 364 h : 50 € ; à 368 h : 50 € ; à 372 h : 50 € ; à 376 h : 50 € ; à 380 h : 50 € ; à 384 h : 50 € ; à 388 h : 50 € ; à 392 h : 50 € ; à 396 h : 50 € ; à 400 h : 50 € ; à 404 h : 50 € ; à 408 h : 50 € ; à 412 h : 50 € ; à 416 h : 50 € ; à 420 h : 50 € ; à 424 h : 50 € ; à 428 h : 50 € ; à 432 h : 50 € ; à 436 h : 50 € ; à 440 h : 50 € ; à 444 h : 50 € ; à 448 h : 50 € ; à 452 h : 50 € ; à 456 h : 50 € ; à 460 h : 50 € ; à 464 h : 50 € ; à 468 h : 50 € ; à 472 h : 50 € ; à 476 h : 50 € ; à 480 h : 50 € ; à 484 h : 50 € ; à 488 h : 50 € ; à 492 h : 50 € ; à 496 h : 50 € ; à 500 h : 50 € ; à 504 h : 50 € ; à 508 h : 50 € ; à 512 h : 50 € ; à 516 h : 50 € ; à 520 h : 50 € ; à 524 h : 50 € ; à 528 h : 50 € ; à 532 h : 50 € ; à 536 h : 50 € ; à 540 h : 50 € ; à 544 h : 50 € ; à 548 h : 50 € ; à 552 h : 50 € ; à 556 h : 50 € ; à 560 h : 50 € ; à 564 h : 50 € ; à 568 h : 50 € ; à 572 h : 50 € ; à 576 h : 50 € ; à 580 h : 50 € ; à 584 h : 50 € ; à 588 h : 50 € ; à 592 h : 50 € ; à 596 h : 50 € ; à 600 h : 50 € ; à 604 h : 50 € ; à 608 h : 50 € ; à 612 h : 50 € ; à 616 h : 50 € ; à 620 h : 50 € ; à 624 h : 50 € ; à 628 h : 50 € ; à 632 h : 50 € ; à 636 h : 50 € ; à 640 h : 50 € ; à 644 h : 50 € ; à 648 h : 50 € ; à 652 h : 50 € ; à 656 h : 50 € ; à 660 h : 50 € ; à 664 h : 50 € ; à 668 h : 50 € ; à 672 h : 50 € ; à 676 h : 50 € ; à 680 h : 50 € ; à 684 h : 50 € ; à 688 h : 50 € ; à 692 h : 50 € ; à 696 h : 50 € ; à 700 h : 50 € ; à 704 h : 50 € ; à 708 h : 50 € ; à 712 h : 50 € ; à 716 h : 50 € ; à 720 h : 50 € ; à 724 h : 50 € ; à 728 h : 50 € ; à 732 h : 50 € ; à 736 h : 50 € ; à 740 h : 50 € ; à 744 h : 50 € ; à 748 h : 50 € ; à 752 h : 50 € ; à 756 h : 50 € ; à 760 h : 50 € ; à 764 h : 50 € ; à 768 h : 50 € ; à 772 h : 50 € ; à 776 h : 50 € ; à 780 h : 50 € ; à 784 h : 50 € ; à 788 h : 50 € ; à 792 h : 50 € ; à 796 h : 50 € ; à 800 h : 50 € ; à 804 h : 50 € ; à 808 h : 50 € ; à 812 h : 50 € ; à 816 h : 50 € ; à 820 h : 50 € ; à 824 h : 50 € ; à 828 h : 50 € ; à 832 h : 50 € ; à 836 h : 50 € ; à 840 h : 50 € ; à 844 h : 50 € ; à 848 h : 50 € ; à 852 h : 50 € ; à 856 h : 50 € ; à 860 h : 50 € ; à 864 h : 50 € ; à 868 h : 50 € ; à 872 h : 50 € ; à 876 h : 50 € ; à 880 h : 50 € ; à 884 h : 50 € ; à 888 h : 50 € ; à 892 h : 50 € ; à 896 h : 50 € ; à 900 h : 50 € ; à 904 h : 50 € ; à 908 h : 50 € ; à 912 h : 50 € ; à 916 h : 50 € ; à 920 h : 50 € ; à 924 h : 50 € ; à 928 h : 50 € ; à 932 h : 50 € ; à 936 h : 50 € ; à 940 h : 50 € ; à 944 h : 50 € ; à 948 h : 50 € ; à 952 h : 50 € ; à 956 h : 50 € ; à 960 h : 50 € ; à 964 h : 50 € ; à 968 h : 50 € ; à 972 h : 50 € ; à 976 h : 50 € ; à 980 h : 50 € ; à 984 h : 50 € ; à 988 h : 50 € ; à 992 h : 50 € ; à 996 h : 50 € ; à 1000 h : 50 € ; à 1004 h : 50 € ; à 1008 h : 50 € ; à 1012 h : 50 € ; à 1016 h : 50 € ; à 1020 h : 50 € ; à 1024 h : 50 € ; à 1028 h : 50 € ; à 1032 h : 50 € ; à 1036 h : 50 € ; à 1040 h : 50 € ; à 1044 h : 50 € ; à 1048 h : 50 € ; à 1052 h : 50 € ; à 1056 h : 50 € ; à 1060 h : 50 € ; à 1064 h : 50 € ; à 1068 h : 50 € ; à 1072 h : 50 € ; à 1076 h : 50 € ; à 1080 h : 50 € ; à 1084 h : 50 € ; à 1088 h : 50 € ; à 1092 h : 50 € ; à 1096 h : 50 € ; à 1100 h : 50 € ; à 1104 h : 50 € ; à 1108 h : 50 € ; à 1112 h : 50 € ; à 1116 h : 50 € ; à 1120 h : 50 € ; à 1124 h : 50 € ; à 1128 h : 50 € ; à 1132 h : 50 € ; à 1136 h : 50 € ; à 1140 h : 50 € ; à 1144 h : 50 € ; à 1148 h : 50 € ; à 1152 h : 50 € ; à 1156 h : 50 € ; à 1160 h : 50 € ; à 1164 h : 50 € ; à 1168 h : 50 € ; à 1172 h : 50 € ; à 1176 h : 50 € ; à 1180 h : 50 € ; à 1184 h : 50 € ; à 1188 h : 50 € ; à 1192 h : 50 € ; à 1196 h : 50 € ; à 1200 h : 50 € ; à 1204 h : 50 € ; à 1208 h : 50 € ; à 1212 h : 50 € ; à 1216 h : 50 € ; à 1220 h : 50 € ; à 1224 h : 50 € ; à 1228 h : 50 € ; à 1232 h : 50 € ; à 1236 h : 50 € ; à 1240 h : 50 € ; à 1244 h : 50 € ; à 1248 h : 50 € ; à 1252 h : 50 € ; à 1256 h : 50 € ; à 1260 h : 50 € ; à 1264 h : 50 € ; à 1268 h : 50 € ; à 1272 h : 50 € ; à 1276 h : 50 € ; à 1280 h : 50 € ; à 1284 h : 50 € ; à 1288 h : 50 € ; à 1292 h : 50 € ; à 1296 h : 50 € ; à 1300 h : 50 € ; à 1304 h : 50 € ; à 1308 h : 50 € ; à 1312 h : 50 € ; à 1316 h : 50 € ; à 1320 h : 50 € ; à 1324 h : 50 € ; à 1328 h : 50 € ; à 1332 h : 50 € ; à 1336 h : 50 € ; à 1340 h : 50 € ; à 1344 h : 50 € ; à 1348 h : 50 € ; à 1352 h : 50 € ; à 1356 h : 50 € ; à 1360 h : 50 € ; à 1364 h : 50 € ; à 1368 h : 50 € ; à 1372 h : 50 € ; à 1376 h : 50 € ; à 1380 h : 50 € ; à 1384 h : 50 € ; à 1388 h : 50 € ; à 1392 h : 50 € ; à 1396 h : 50 € ; à 1400 h : 50 € ; à 1404 h : 50 € ; à 1408 h : 50 € ; à 1412 h : 50 € ; à 1416 h : 50 € ; à 1420 h : 50 € ; à 1424 h : 50 € ; à 1428 h : 50 € ; à 1432 h : 50 € ; à 1436 h : 50 € ; à 1440 h : 50 € ; à 1444 h : 50 € ; à 1448 h : 50 € ; à 1452 h : 50 € ; à 1456 h : 50 € ; à 1460 h : 50 € ; à 1464 h : 50 € ; à 1468 h : 50 € ; à 1472 h : 50 € ; à 1476 h : 50 € ; à 1480 h : 50 € ; à 1484 h : 50 € ; à 1488 h : 50 € ; à 1492 h : 50 € ; à 1496 h : 50 € ; à 1500 h : 50 € ; à 1504 h : 50 € ; à 1508 h : 50 € ; à 1512 h : 50 € ; à 1516 h : 50 € ; à 1520 h : 50 € ; à 1524 h : 50 € ; à 1528 h : 50 € ; à 1532 h : 50 € ; à 1536 h : 50 € ; à 1540 h : 50 € ; à 1544 h : 50 € ; à 1548 h : 50 € ; à 1552 h : 50 € ; à 1556 h : 50 € ; à 1560 h : 50 € ; à 1564 h : 50 € ; à 1568 h : 50 € ; à 1572 h : 50 € ; à 1576 h : 50 € ; à 1580 h : 50 € ; à 1584 h : 50 € ; à 1588 h : 50 € ; à 1592 h : 50 € ; à 1596 h : 50 € ; à 1600 h : 50 € ; à 1604 h : 50 € ; à 1608 h : 50 € ; à 1612 h : 50 € ; à 1616 h : 50 € ; à 1620 h : 50 € ; à 1624 h : 50 € ; à 1628 h : 50 € ; à 1632 h : 50 € ; à 1636 h : 50 € ; à 1640 h : 50 € ; à 1644 h : 50 € ; à 1648 h : 50 € ; à 1652 h : 50 € ; à 1656 h : 50 € ; à 1660 h : 50 € ; à 1664 h : 50 € ; à 1668 h : 50 € ; à 1672 h : 50 € ; à 1676 h : 50 € ; à 1680 h : 50 € ; à 1684 h : 50 € ; à 1688 h : 50 € ; à 1692 h : 50 € ; à 1696 h : 50 € ; à 1700 h : 50 € ; à 1704 h : 50 € ; à 1708 h : 50 € ; à 1712 h : 50 € ; à 1716 h : 50 € ; à 1720 h : 50 € ; à 1724 h : 50 € ; à 1728 h : 50 € ; à 1732 h : 50 € ; à 1736 h : 50 € ; à 1740 h : 50 € ; à 1744 h : 50 € ; à 1748 h : 50 € ; à 1752 h : 50 € ; à 1756 h : 50 € ; à 1760 h : 50 € ; à 1764 h : 50 € ; à 1768 h : 50 € ; à 1772 h : 50 € ; à 1776 h : 50 € ; à 1780 h : 50 € ; à 1784 h : 50 € ; à 1788 h : 50 € ; à 1792 h : 50 € ; à 1796 h : 50 € ; à 1800 h : 50 € ; à 1804 h : 50 € ; à 1808 h : 50 € ; à 1812 h : 50 € ; à 1816 h : 50 € ; à 1820 h : 50 € ; à 1824 h : 50 € ; à 1828 h : 50 € ; à 1832 h : 50 € ; à 1836 h : 50 € ; à 1840 h : 50 € ; à 1844 h : 50 € ; à 1848 h : 50 € ; à 1852 h : 50 € ; à 1856 h : 50 € ; à 1860 h : 50 € ; à 1864 h : 50 € ; à 1868 h : 50 € ; à 1872 h : 50 € ; à 1876 h : 50 € ; à 1880 h : 50 € ; à 1884 h : 50 € ; à 1888 h : 50 € ; à 1892 h : 50 € ; à 1896 h : 50 € ; à 1900 h : 50 € ; à 1904 h : 50 € ; à 1908 h : 50 € ; à 1912 h : 50 € ; à 1916 h : 50 € ; à 1920 h : 50 € ; à 1924 h : 50 € ; à 1928 h : 50 € ; à 1932 h : 50 € ; à 1936 h : 50 € ; à 1940 h : 50 € ; à 1944 h : 50 € ; à 1948 h : 50 € ; à 1952 h : 50 € ; à 1956 h : 50 € ; à 1960 h : 50 € ; à 1964 h : 50 € ; à 1968 h : 50 € ; à 1972 h : 50 € ; à 1976 h : 50 € ; à 1980 h : 50 € ; à 1984 h : 50 € ; à 1988 h : 50 € ; à 1992 h : 50 € ; à 1996 h : 50 € ; à 2000 h : 50 € ; à 2004 h : 50 € ; à 2008 h : 50 € ; à 2012 h : 50 € ; à 2016 h : 50 € ; à 2020 h : 50 € ; à 2024 h : 50 € ; à 2028 h : 50 € ; à 2032 h : 50 € ; à 2036 h : 50 € ; à 2040 h : 50 € ; à 2044 h : 50 € ; à 2048 h : 50 € ; à 2052 h : 50 € ; à 2056 h : 50 € ; à 2060 h : 50 € ; à 2064 h : 50 € ; à 2068 h : 50 € ; à 2072 h : 50 € ; à 2076 h : 50 € ; à 2080 h : 50 € ; à 2084 h : 50 € ; à 2088 h : 50 € ; à 2092 h : 50 € ; à 2096 h : 50 € ; à 2100 h : 50 € ; à 2104 h : 50 € ; à 2108 h : 50 € ; à 2112 h : 50 € ; à 2116 h : 50 € ; à 2120 h : 50 € ; à 2124 h : 50 € ; à 2128 h : 50 € ; à 2132 h : 50 € ; à 2136 h : 50 € ; à 2140 h : 50 € ; à 2144 h : 50 € ; à 2148 h : 50 € ; à 2152 h : 50 € ; à 2156 h : 50 € ; à 2160 h : 50 € ; à 2164 h : 50 € ; à 2168 h : 50 € ; à 2172 h : 50 € ; à 2176 h : 50 € ; à 2180 h : 50 € ; à 2184 h : 50 € ; à 2188 h : 50 € ; à 2192 h : 50 € ; à 2196 h : 50 € ; à 2200 h : 50 € ; à 2204 h : 50 € ; à 2208 h : 50 € ; à 2212 h : 50 € ; à 2216 h : 50 € ; à 2220 h : 50 € ; à 2224 h : 50 € ; à 2228 h : 50 € ; à 2232 h : 50 € ; à 2236 h : 50 € ; à 2240 h : 50 € ; à 2244 h : 50 € ; à 2248 h : 50 € ; à 2252 h : 50 € ; à 2256 h : 50 € ; à 2260 h : 50 € ; à 2264 h : 50 € ; à 2268 h : 50 € ; à 2272 h : 50 € ; à 2276 h : 50 € ; à 2280 h : 50 € ; à 2284 h : 50 € ; à 2288 h : 50 € ; à 2292 h : 50 € ; à 2296 h : 50 € ; à 2300 h : 50 € ; à 2304 h : 50 € ; à 2308 h : 50 € ; à 2312 h : 50 € ; à 2316 h : 50 € ; à 2320 h : 50 € ; à 2324 h : 50 € ; à 2328 h : 50 € ; à 2332 h : 50 € ; à 2336 h : 50 € ; à 2340 h : 50 € ; à 2344 h : 50 € ; à 2348 h : 50 € ; à 2352 h : 50 € ; à 2356 h : 50 € ; à 2360 h : 50 € ; à 2364 h : 50 € ; à 2368 h : 50 € ; à 2372 h : 50 € ; à 2376 h : 50 € ; à 2380 h : 50 € ; à 2384 h : 50 € ; à 2388 h : 50 € ; à 2392 h : 50 € ; à 2396 h : 50 € ; à 2400 h : 50 € ; à 2404 h : 50 € ; à 2408 h : 50 € ; à 2412 h : 50 € ; à 2416 h : 50 € ; à 2420 h : 50 € ; à 2424 h : 50 € ; à 2428 h : 50 € ; à 2432 h : 50 € ; à 2436 h : 50 € ; à 2440 h : 50 € ; à 2444 h : 50 € ; à 2448 h : 50 € ; à 2452 h : 50 € ; à 2456 h : 50 € ; à 2460 h : 50 € ; à 2464 h : 50 € ; à 2468 h : 50 € ; à 2472 h : 50 € ; à 2476 h : 50 € ; à 2480 h : 50 € ; à 2484 h : 50 € ; à 2488 h : 50 € ; à 2492 h : 50 € ; à 2496 h : 50 € ; à 2500 h : 50 € ; à 2504 h : 50 € ; à 2508 h : 50 € ; à 2512 h : 50 € ; à 2516 h : 50 € ; à 2520 h : 50 € ; à 2524 h : 50 € ; à 2528 h : 50 € ; à 2532 h : 50 € ; à 2536 h : 50 € ; à 2540 h : 50 € ; à 2544 h : 50 € ; à 2548 h : 50 € ; à 2552 h : 50 € ; à 2556 h : 50 € ; à 2560 h : 50 € ; à 2564 h : 50 € ; à 2568 h : 50 € ; à 2572 h : 50 € ; à 2576 h : 50 € ; à 2580 h : 50 € ; à 2584 h : 50 € ; à 2588 h : 50 € ; à 2592 h : 50 € ; à 2596 h : 50 € ; à 2600 h : 50 € ; à 2604 h : 50 € ; à 2608 h : 50 € ; à 2612 h : 50 € ; à 2616 h : 50 € ; à 2620 h : 50 € ; à 2624 h : 50 € ; à 2628 h : 50 € ; à 2632 h : 50 € ; à 2636 h : 50 € ; à 2640 h : 50 € ; à 2644 h : 50 € ; à 2648 h : 50 € ; à 2652 h : 50 € ; à 2656 h : 50 € ; à 2660 h : 50 € ; à 2664 h : 50 € ; à 2668 h : 50 € ; à 2672 h : 50 € ; à 2676 h : 50 € ; à 2680 h : 50 € ; à 2684 h : 50 € ; à 2688 h : 50 € ; à 2692 h : 50 € ; à 2696 h : 50 € ; à 2700 h : 50 € ; à 2704 h : 50 € ; à 2708

VINAY

19 000 ha explorées avec une agriculture diversifiée. Musée de la noix pour sa comme noix, tabac, lait, céréales, bois, élevages, et fait Philippe Rosaire, maire de Vinay et vice-président du territoire Sud-Grésivaudan.

Table ronde sur l'alimentation : pour le bien manger local



La volonté de développer la vente des produits du terroir pour le maire Philippe Rosaire.

gens de la commune, de Saint-Marcellin, Pont-en-Royans et Vinay. Nous voulons au département faire avancer le « Bien manger local » et avec 40 % de produits bio et 14 h 30, dans la salle multi-activités de la commune. L'ordre du jour sera le suivant : rapport moral et bilan, réélection de 3 membres du conseil d'administration, élection de 2 nouveaux membres en remplacement de 2 membres démissionnaires.

SAINT-SAUVEUR

Assemblée générale de « Jeux, détente et loisirs » mardi

L'assemblée générale de l'association salverienne « Jeux, détente et loisirs » aura lieu le mardi 20 octobre, à 14 h 30, dans la salle multi-activités de la commune. Stages de dessin ou de théâtre ou combine stage théâtre & dessin, proposés par l'Atelier Caméléon. Pour les 8-15 ans. Tarifs : dessin de 9 h à 12 h : 50 € ; théâtre de 13 h à 16 h : 50 € ; dessin et théâtre de 9 h à 16 h : 90 €. Rens et inscriptions au 06 43 82 74 89 ou à isabelle.matter@orange.fr. Du lundi 19 octobre au jeudi 22 octobre à la MJC.

L'ALBENC
Stages Toussaint
Catherine et Alain Roux - Agréé SS
Tous transports médical assis
24 h/24 - 7/7 - Devis gratuit
06 81 51 97 12
04 74 20 05 66

ST-PIERRE-DE-BRESSIEUX
ALP-BIÈVRE TAXIS
Catherine et Alain Roux - Agréé SS
Tous transports médical assis
24 h/24 - 7/7 - Devis gratuit
06 81 51 97 12
04 74 20 05 66

ST-ETIENNE-DE-ST-GEOIRS
TAXI AGRÉÉ SÉCURITÉ SOCIALE
Valérie vous accompagne
Contact :
06 66 04 20 20
ads St-Paul-d'Izeaux 1

SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER
TAXI FRANCK POTTER
Transport médical assis
Déplacement privé et professionnel
06 27 05 59 22

TAXI ST-JUSTOIS
GEMO Fabrice
Transport médical assis 24/24
06 15 93 43 04

CONTACTEZ LE 04 76 66 11 88
POUR PARAITRE DANS CETTE RUBRIQUE

38E09 - V1

ture et alimentation sur le territoire.



L'assemblée est soucieuse de bien faire manger les enfants dans les cantines.



Olivier Gamet, Frank Roussel, Marlène Eymond, Bernard Perazio, Joël O'Baton et Patrice Ferrouillat (de gauche à droite) ont fait part de leurs expériences.

Les entraînements de pétanque ont repris



Les participants à l'assemblée générale portaient le masque.

qu'il a suivi depuis 30 ans à la cantine de son village avec une prédisposition d'argent, vice-président Perazio, qui ont pu confronter leurs expériences, convaincus qu'il faut encore améliorer les repas dans les cantines pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

sociation organise 5 cours officiels. Le prochain rendez-vous à l'affiche est le qualificatif en triplètes qui doit avoir lieu en mars 2021, avec les meilleurs joueurs régionaux.

Une bonne nouvelle tout de même, les entraînements ont repris pour les licenciés ou non, au stade de foot, les mardis et jeudis à partir de 14 h.

et compétitions ont dû être annulées. En année normale, l'as-

Jeudi 15 octobre, « La Pétanque du Rosier » a tenu son assemblée générale. Cette association qui compte 25 licenciés est présidée par Maryse Ci-molato, entourée d'un bureau composé de Jean-Pierre Veyret trésorier, et Nicole Aigoud secrétaire. La présidente a conduit la réunion devant une assistance masquée, afin de respecter le règlement sa-

Après le mot d'accueil de Patrice Ferrouillat qui avait organisé cette soirée avec l'équipe du Grand Sè-choir, le maire de Saint-Just-de-Clairx Joël O'Baton rapportait l'expérience

En raison du coronavirus, toutes les rencontres

LDL38EGE1